



<http://www.fnsea.fr>

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11, rue de La Baume, 75008 PARIS - Tél. : 01.53.83.47.47 - Fax : 01.53.83.48.48

Paris, le 01 mars 2021

Index de l'égalité femmes-hommes

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (n° 2018-771, article 104) prévoit l'obligation pour les entreprises, sous conditions d'effectif et de calendrier, de calculer chaque année des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions de mises en œuvre pour les supprimer selon les modalités et une méthodologie définie par le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Au titre des indicateurs mesurés pour la période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles obtient la note globale de 63 points sur 100 points.

Clément FAURAX

Directeur général